

Délibération n° 2019-161

OBJET : AUTORISATION DONNÉE AU PRÉSIDENT DE SIGNER LE MARCHÉ N°1900008 DE TRAVAUX DE RÉFECTION DES RUES DE MADRID, FERNAND LÉGER ET DU VALLON À GIF-SUR-YVETTE

Siège social : Orsay

Nombre de délégués en exercice	:	78
Présents	:	49
Présents et représentés	:	63
Votants	:	63

Le mercredi 22 mai 2019, le Conseil Communautaire dont les membres ont été légalement convoqués par lettre le 16 mai 2019, s'est réuni à 20h30, sous la présidence de M. BOURNAT, à ORSAY, salle du Conseil communautaire.

DELEGUES PRESENTS

Mme. Brigitte	PUECH	Commune de Ballainvilliers
M. Jean-François	VIGIER	Commune de Bures-sur-Yvette
Mme. Martine	CINOSI-GIRARD	Commune de Chilly-Mazarin
M. Téli-Justin	GNADRE	Commune de Chilly-Mazarin
Mme. Rafika	REZGUI	Commune de Chilly-Mazarin
Mme. Patricia	VINCENT	Commune de Chilly-Mazarin
Madame Véronique	FRANCOIS	Commune d'Epinay-sur-Orge
M. Michel	BOURNAT	Commune de Gif-sur-Yvette
M. Yann	CAUCHETIER	Commune de Gif-sur-Yvette
M. Jean	HAVEL	Commune de Gif-sur-Yvette
M. Jean-Luc	VALENTIN	Commune de Gif-sur-Yvette
M. Franck	GAUDART	Commune de Gometz-le-Châtel
M. Francisque	VIGOUROUX	Commune d'Igny
M. Frédéric	DURO	Commune d'Igny
Mme. Patricia	LECLERCQ	Commune d'Igny
M. Jean-Pierre	MEUR	Commune de la Ville du Bois
Mme. Michèle	DESCAMPS	Commune des Ulis
M. Babacar	FALL	Commune des Ulis
M. Paul	LORIDANT	Commune des Ulis
M. Hervé	LEFORT	Commune des Ulis
Mme. Sandrine	GELOT	Commune de Longjumeau
M. Rémi	BETIN	Commune de Longjumeau
Monsieur Jérémy	MARTIN	Commune de Longjumeau
Mme. Florence	LORTON	Commune de Longjumeau
Madame Catherine	GAILLARD	Commune de Longjumeau

Délibération n° 2019-161

Mme. Catherine	DELAITRE	Commune de Marcoussis
Mme. Michèle	FRERET	Commune de Massy
M. Bernard	LAFFARGUE	Commune de Massy
M. Mustapha	MARROUCHI	Commune de Massy
M. Pierre	OLLIER	Commune de Massy
M. Nicolas	SAMSOEN	Commune de Massy
Mme. Isabelle	KLJAJIC	Commune de Montlhéry
M. Paul	RAYMOND	Commune de Nozay
Mme. Marie-Pierre	DIGARD	Commune d'Orsay
M. Grégoire	de LASTEYRIE	Commune de Palaiseau
Mme. Michelle	CHENIAUX	Commune de Palaiseau
M. Pierre	COSTI	Commune de Palaiseau
Mme. Véronique	LEDOUX	Commune de Palaiseau
M. Hervé	PAILLET	Commune de Palaiseau
M. Christian	PAGE	Commune de Saclay
M. Pierre-Alexandre	MOURET	Commune de Saint-Aubin
M. Stéphane	BAZILE	Commune de Saulx-les-Chartreux
M. François	HILLION	Commune de Vauhallan
Madame Dominique	LEGOFF	Commune de Verrières-le-Buisson
M. Gérard	DOSSMANN	Commune de Verrières-le-Buisson
Mme. Caroline	FOUCAULT	Commune de Verrières-le-Buisson
M. Patrick	BATOUFFLET	Commune de Villebon-sur-Yvette
M. Igor	TRICKOVSKI	Commune de Villejust
M. Patrice	GILBON	Commune de Villiers-le-Bâcle

DELEGUES ABSENTS REPRESENTES

Mme. Irène BESOMBES donne pouvoir à M. Jean-François VIGIER
 M. Jean-Paul BENEYTOU donne pouvoir à Mme. Martine CINOSI-GIRARD
 Mme. Geneviève BESSE donne pouvoir à Madame Véronique FRANCOIS
 Mme. Anne BERCHON donne pouvoir à M. Jean-Pierre MEUR
 Mme. Françoise MARHUENDA donne pouvoir à M. Paul LORIDANT
 M. Olivier THOMAS donne pouvoir à Mme. Catherine DELAITRE
 M. Vincent DELAHAYE donne pouvoir à M. Nicolas SAMSOEN
 Mme. Bouchra LAOUES donne pouvoir à M. Mustapha MARROUCHI
 Mme. Sylvianne RICARDEAU donne pouvoir à M. Bernard LAFFARGUE
 M. Claude PONS donne pouvoir à Mme. Isabelle KLJAJIC
 M. David ROS donne pouvoir à Mme. Marie-Pierre DIGARD
 Mme. Michèle VIALA donne pouvoir à Mme. Rafika REZGUI
 M. Gilles CORDIER donne pouvoir à M. Pierre COSTI

Délibération n° 2019-161

M. Thomas JOLY donne pouvoir à Mme. Caroline FOUCAULT

DELEGUES ABSENTS

M. Christian	LECLERC	Commune de Champlan
M. François	ROMAIN	Commune de Gif-sur-Yvette
Mme. Sonia	DAHOU	Commune des Ulis
Mme. Ouïam	HAMMAN	Commune des Ulis
M. François	PELLETANT	Commune de Linas
M. Gilles	GOBRON	Commune de Longjumeau
M. Dawari	HORSFALL	Commune de Massy
Mme. Hella	KRIBI-ROMDHANE	Commune de Massy
M. Serge	MORONVALLE	Commune de Massy
Mme. Elisabeth	PHLIPPOTEAU	Commune de Massy
M. Raymond	RAPHAEL	Commune d'Orsay
Mme. Chrystel	LEBOEUF	Commune de Palaiseau
M. Michel	ROUYER	Commune de Palaiseau
M. Dominique	FONTENAILLE	Commune de Villebon-sur-Yvette
M. Richard	TRINQUIER	Commune de Wissous

DELEGUES QUI N'ONT PAS PRIS PART AUX VOTES

Secrétaire de séance : Francisque VIGOUROUX

**Objet : AUTORISATION DONNÉE AU PRÉSIDENT DE SIGNER LE MARCHÉ N°1900008
DE TRAVAUX DE RÉFECTION DES RUES DE MADRID, FERNAND LÉGER ET DU
VALLON À GIF-SUR-YVETTE**

Le Conseil Communautaire,
Sur rapport de M. Paul RAYMOND.

VU le Code général des collectivités territoriales ;

VU le décret n°2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics et notamment l'article 27 concernant les procédures adaptées ;

VU les statuts de la Communauté Paris-Saclay en vigueur ;

VU la délibération n°2017-264 du 22 novembre 2017 portant définition de l'intérêt communautaire de la compétence « voirie et parcs de stationnement » ;

VU la délibération n°2018-108 du 27 juin 2018 portant modification de la définition de l'intérêt communautaire de la compétence « voirie et parcs de stationnement » sur les communes de Ballainvilliers et de Saint-Aubin ;

CONSIDERANT la procédure adaptée engagée le 19 mars 2019 pour la réalisation des travaux de voirie divers sur le territoire de Gif-sur-Yvette, composée des trois lots suivants : Lot n°1 « travaux de réfection de la rue de Madrid », lot n° 2 « travaux de réfection de la rue Fernand Léger » et lot n° 3 « travaux de réfection de la rue du Vallon » ;

APRES EN AVOIR DELIBERE,

A la majorité absolue des suffrages exprimés,

1. ATTRIBUE les marchés publics relatifs aux travaux de voirie divers sur le territoire de Gif-sur-Yvette dans les conditions suivantes :
 - Lot n°1 « travaux de réfection de la rue de Madrid », à la société Jean Lefebvre, 5 rue Gustave Eiffel 91 351 GRIGNY Cedex, au titre de son offre de base, pour un montant de 621 697,00 € H.T ;
 - Lot n° 2 « travaux de réfection de la rue Fernand Léger » à la société TERE, RD 118 - Villebon/Yvette 91 971 COURTABOEUF Cedex, pour un montant de 374 291,80 € H.T ;
2. PREND ACTE de la décision du Président, en qualité de pouvoir adjudicateur, de déclarer sans suite le lot n°3 « travaux de réfection de la rue du Vallon » pour motif d'intérêt général, conformément aux dispositions de l'article 98 du décret n°2016-360 du 25 mars 2016 ;
3. AUTORISE le Président à signer les pièces des marchés publics relatifs aux lots n°1 et n°2 et tous les documents relatifs à ces affaires ;

Délibération n° 2019-161

4. DIT que les crédits nécessaires sont inscrits au budget de l'année concernée, fonction, chapitre et article nécessaires.

Fait et délibéré le mercredi 22 mai 2019
Extrait conforme à l'original

Le Président,

Michel BOURNAT



ADOPTÉE par (63 VOIX)

63 POUR : Mme. Brigitte PUECH, M. Jean-François VIGIER, Mme. Irène BESOMBES, M. Jean-Paul BENEYTOU, Mme. Martine CINOSI-GIRARD, M. Téli-Justin GNADRE, Mme. Rafika REZGUI, Mme. Patricia VINCENT, Madame Véronique FRANCOIS, Mme. Geneviève BESSE, M. Michel BOURNAT, M. Yann CAUCHETIER, M. Jean HAVEL, M. Jean-Luc VALENTIN, M. Franck GAUDART, M. Francisque VIGOUROUX, M. Frédéric DURO, Mme. Patricia LECLERCQ, M. Jean-Pierre MEUR, Mme. Anne BERCHON, Mme. Françoise MARHUENDA, Mme. Michèle DESCAMPS, M. Babacar FALL, M. Paul LORIDANT, M. Hervé LEFORT, Mme. Sandrine GELOT, M. Rémi BETIN, Monsieur Jérémy MARTIN, Mme. Florence LORTON, Madame Catherine GAILLARD, M. Olivier THOMAS, Mme. Catherine DELAITRE, M. Vincent DELAHAYE, Mme. Michèle FRERET, M. Bernard LAFFARGUE, Mme. Bouchra LAOUES, M. Mustapha MARROUCHI, M. Pierre OLLIER, Mme. Sylvianne RICHARDEAU, M. Nicolas SAMSOEN, M. Claude PONS, Mme. Isabelle KLJAJIC, M. Paul RAYMOND, M. David ROS, Mme. Marie-Pierre DIGARD, Mme. Michèle VIALA, M. Grégoire de LASTEYRIE, M. Gilles CORDIER, Mme. Michelle CHENIAUX, M. Pierre COSTI, Mme. Véronique LEDOUX, M. Hervé PAILLET, M. Christian PAGE, M. Pierre-Alexandre MOURET, M. Stéphane BAZILE, M. François HILLION, M. Thomas JOLY, Madame Dominique LEGOFF, M. Gérard DOSSMANN, Mme. Caroline FOUCAULT, M. Patrick BATOUFFLET, M. Igor TRICKOVSKI, M. Patrice GILBON

0 CONTRE :

Délibération n° 2019-161

0 ABST. :

ID Télétransmission : 091-200056232 - 20190522 - Imc 1264 A1 - DE

Date AR Préfecture : 24 mai 2019

- Affichée / Publiée le 24 mai 2019.

- En application des dispositions des articles R.421-1 à R.421-5 du code de justice administrative, cette délibération peut faire l'objet d'un recours en annulation devant le Tribunal Administratif de Versailles dans un délai de deux mois à compter de son affichage ou de sa publication.

-La juridiction peut être saisie de manière dématérialisée par l'application Télérecours citoyens accessible à partir du site www.telerecours.fr.